

certaines provinces. En ce qui concerne l'agriculture, par exemple, le gouvernement fédéral peut fournir des renseignements sur l'élevage et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures; de même, en matière de sylviculture, le gouvernement fédéral peut répondre aux questions sur les recherches sylvicoles, la protection des forêts contre l'incendie et le reboisement. Les demandes de renseignements adressées à des sources fédérales doivent, règle générale, être envoyées aux divers ministères énumérés au Répertoire s'il s'agit de renseignements qui n'ont pas un caractère statistique mais lorsque les renseignements requis sont nettement statistiques, il faut s'adresser au Bureau fédéral de la statistique.

L'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie est chargé, en vertu des dispositions de la loi des impressions et papeterie publiques, de la vente de toutes les publications officielles du Parlement et du Gouvernement du Canada publiées pour être vendues, ainsi que de la distribution gratuite de tous les documents et dossiers publics aux personnes et institutions (bibliothèques) y ayant droit gratuitement en vertu des dispositions de la loi.

L'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie publie la *Liste quotidienne des publications fédérales*, principalement pour fins pratiques d'administration. A cette liste figurent toutes les publications fédérales, dès qu'elles sont mises en circulation, pour la gouverne des services publics, bibliothèques, etc. Tous ceux qui sont autorisés par la loi ou un règlement à recevoir gratuitement des exemplaires des publications officielles reçoivent la *Liste quotidienne* automatiquement et gratuitement. Les autres personnes qui désirent bénéficier de ce service peuvent s'abonner chaque année à la *Liste quotidienne* qui leur parviendra chaque jour ou sous forme de paquets hebdomadaires, conformément à leurs instructions.

Le *Catalogue mensuel des publications du gouvernement canadien*, publié également par l'Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie, contient une liste complète de toutes les publications officielles, documents et dossiers publics, imprimés ou préparés aux frais de l'État, et qui ne revêtent pas un caractère confidentiel.

Un *Catalogue annuel* contenant la liste de toutes les publications qui figurent au *Catalogue mensuel* a paru le 15 janvier 1955. C'est une liste codifiée, classée par ministère, contenant tous les titres courants (publications anciennes encore disponibles et non périmées) de publications qui ont paru en 1953 et au cours des années précédentes. Des copies distinctes des listes de publications des ministères qui figurent au *Catalogue annuel* sont devenues disponibles vers la même date.

L'Imprimeur de la Reine publie des catalogues, selon le sujet, et des bulletins spéciaux dans lesquels sont annoncées les nouvelles publications officielles. Le titre de certaines publications devant être distribuées gratuitement et pouvant être obtenues des ministères fédéraux qui les publient, figure à la *Liste quotidienne* et au *Catalogue mensuel*. On peut se procurer une liste des publications des différents ministères.

La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent s'obtenir de l'Imprimeur de la Reine de la province intéressée. Les demandes doivent être adressées à la capitale des provinces:

Terre-Neuve... .	Saint-Jean	Ontario... .	Toronto
Île-du-Prince-Édouard... .	Charlottetown	Manitoba... .	Winnipeg
Nouvelle-Écosse... .	Halifax	Saskatchewan... .	Regina
Nouveau-Brunswick... .	Fredericton	Alberta... .	Edmonton
Québec... .	Québec	Colombie-Britannique... .	Victoria

Les demandes de renseignements concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest doivent être adressées à la Division des régions septentrionales et des terres, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa.